

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 13/12/2024

Le conseil municipal de la commune de Ceilloux s'est réuni le vendredi 13 décembre 2024 à 19h00 dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame MARSEILLÈS Françoise, Maire.

Membres présents :

CODACCIONI-REYNAUD Élodie, COTTE MOSNIER Cécile, DUPOUHET Frédéric, FONLUPT Alexandre, LINDEMANN-SANTARELLI Karine, MARNEAU Michel, MARSEILLÈS Françoise, MERCIER Caroline, MINGAT Elisabeth.

Membres absents : KEIGNAERT Marlène (pouvoir à MARSEILLÈS Françoise) excusée, FRESNAYE Héloïse.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

Quorum : respecté

Secrétaire de séance : COTTE MOSNIER Cécile

Date de la convocation : 05/12/2024

Séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29/11/2024

Madame le Maire soumet la proposition de procès-verbal du conseil municipal du 29/11/2024 à l'approbation des membres de l'assemblée délibérante.

Le procès-verbal proposé est adopté à l'unanimité.

VOTE POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

1) Renouvellement des contrats avec l'ESAT de Cunlhat pour 2025

Madame le Maire nous informe de l'augmentation de 2.80% sur les contrats souscrits.

- **Premier contrat :** entretien des chemins de randonnée deux fois par an (Le Bost, Le Breuil, La Cissartie, Puy Communal, Echinlet, Gaudon, Chantaigut, les Chanots, Trémoulet). Ils utilisent un tracteur étroit 4x4, un broyeur à copeaux, tronçonneuse et débroussailleuse. Pour l'année 2025, le montant de ce contrat s'élève à **5053.55 euros TTC** (4915.90 euros TTC pour 2024)
- **Deuxième contrat :** entretien hebdomadaire (le mercredi) incluant :
 - 1) la tonte et débroussaillage** (bourg, maison des chasseurs, gîte, cimetière, talus, stations d'épuration, zones des containers à ordures ménagères, église, parking, terrain d'évacuation des déchets inertes)
 - 2) la taille des haies** (bourg et ancienne décharge)
 - 3) balayage, démoussage et désherbage manuel**
 - 4) entretien** des dégrilleurs, des vannes des deux stations d'épuration et mise à jour du carnet d'entretien, toilettes publiques
 - 5) faucardage et broyage** des roseaux des stations d'épuration une fois en hiver
 - 6) curage des caniveaux et revers d'eau**
 - 7) lavage des containers à ordures** une fois par anCeci pour un montant total de **14688.15 euros TTC** pour 2025

Les deux contrats pour l'année 2025 représentent donc un coût de **19741.70 euros TTC**.

Madame le Maire précise que l'ESAT fournit le matériel ainsi que l'essence et l'huile nécessaires au fonctionnement de ce dernier.

Frédéric DUPOUHET demande précision quant à la possibilité d'une déduction fiscale pour l'emploi de l'ESAT. Ceci n'est pas possible pour les communes.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement des contrats.

VOTE POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

2) Validation du plan de financement pour le projet de réhabilitation de l'ancienne école en bâtiments administratifs

Madame le Maire précise que le vote d'aujourd'hui a pour but de valider la continuité du projet, c'est-à-dire d'entamer la phase de demande de subventions diverses et d'appels d'offres.

Caroline Mercier s'inquiète de la conjoncture actuelle et demande si les montants alloués ne seront pas revus à la baisse.

Alexandre Fonlupt précise qu'il sera toujours temps de stopper le projet si les subventions accordées ne sont pas à la hauteur de la capacité d'endettement de la commune. A l'heure actuelle, l'étude de structure et de faisabilité est la seule dépense engagée par la commune et subventionnée à hauteur de 50%.

Frédéric Dupouhet nous présente une étude rapide de la capacité d'endettement (étude réalisée aux conditions actuelles, susceptibles d'évoluer dans le temps). La commune dégage une CAF de 40.000 euros par an. Il ne faudrait pas consacrer l'intégralité de cette somme au remboursement d'un crédit afin de pouvoir mener à bien d'autres projets par la suite. En fonction de la durée choisie et de certains ratios appliqués par les banques, il serait préjudiciable d'aller au-delà de 200.000 à 250.000 euros d'emprunt. Il conseille aussi de ne pas utiliser l'intégralité des fonds propres de la commune et d'étudier un crédit relais dans l'attente des subventions et un autre pour la TVA.

Une enquête publique sera menée à l'issue de cette phase afin d'avoir l'avis de nos concitoyens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la poursuite du projet et d'entrer dans la phase des demandes de subventions.

VOTE POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

3) Tarif de la taxe d'aménagement au 01.01.2025

Cette taxe a été instaurée en 2016 par le conseil départemental du Puy De Dôme. Pour calculer le montant, il faut multiplier la surface taxable de la construction créée par la valeur annuelle par m2, puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale concernée par la taxe.

Le pourcentage reversé à la commune était de 1% en 2016, puis 2% en 2019.

Madame le Maire propose d'augmenter à 3% pour 2025.

VOTE POUR 7

CONTRE 3 (Mesdames CODACCIONI REYNAUD Elodie, MERCIER Caroline, DUPOUHET Frédéric)

ABSTENTION 0

4/ Questions diverses

---oOo---

La date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée.

Levée de séance : 19H57

Signatures :

Secrétaire de séance,

Cécile COTTE MOSNIER

p 2

Maire,

Françoise MARSEILLÈS

